Betzder
Syrdallgemeng

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 18 septembre 2026 les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2027 en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial communal.

Les délibérations ont été approuvées par arrêté grand-ducal en date du 19 octobre 2026 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 26 octobre 2026, réf : FC04-2026-A081 et FC03-2026-A085. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 30 octobre 2026.
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Pour le secrétaire empêché,
Le secrétaire adjoint,

Bolic Dragana

Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212
secretariat@betzdorf.lu
GemengBetzder gemeng_betzder
betzdorf.lu

PacteClimat | European Energy Award — Ma commune s'engage pour le climat
PacteNature — Ma commune s'engage pour la nature
PacteLogement — Ma commune s'engage pour le logement abordable
Mir sinn eng Fairtrade Gemeng